



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sapeurs-pompiers professionnels

Question écrite n° 122161

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la signature du protocole d'accord visant à réformer la filière des sapeurs-pompiers professionnels. Le ministère a signé ce protocole le 23 septembre 2011 avec la Fédération des sapeurs-pompiers de France et quatre organisations syndicales minoritaires. Nul n'ignore les difficultés financières que traversent les départements. Aussi, il paraît pour le moins surprenant que l'Assemblée des départements de France n'ait même pas été associée à la négociation sur ce sujet alors que les conseils généraux financent les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) à hauteur de 56 % aux côtés des communes et des intercommunalités. Son bureau a refusé de signer le protocole le 11 octobre 2011. Les syndicats non signataires de ce protocole et les associations d'élus demandent la suspension de cette réforme et l'ouverture immédiate d'une nouvelle négociation pour parvenir à des accords qui fassent consensus. Il souhaite donc connaître ses intentions sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122161

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11929

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)